

---

**Séance du jeudi 25 janvier 2024**

---

**Membres en exercice :**  
15

Date de la convocation: 19/01/2024

**Présents : 13**

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal*

**Votants: 15**

**Présents :** Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENELA, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

**Secrétaire de séance:**  
Edith ESCOURROU

**Représentés:** Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ

**Excusés:**

**Absents:**

---

**Objet: Approbation du Plan Communal de Sauvegarde - DE\_2024\_923**

La commune de HOMPS s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Madame Le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

**Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé de Madame Le Maire et après avoir délibéré DECIDE d'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur.**

Ainsi fait et délibéré  
Madame le Maire  
**Béatrice BORT**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.